Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20261104-DE_2026_058-DE

LA BOUSSAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 4 novembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le jeudi 28 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : FAUVEL Christine, VIGOUR David, BOULMER Daniel, MÉNARD-CORVAISIER Magali, LOIZEAU Cyrille, LAYER Martine, RABOURT Jean-Luc, RICHEUX Nadège, MARTIN Monique, BLANCHET David, LEMENANT Fanny, CHAPDELAINE Jérôme, MOULIN Pascaline,
Excusé ayant donné procuration : NOEL David à CHAPDELAINE Jérôme
Excusé sans procuration : VITASSE Marie-Frédérique

Secrétaire de séance : Magali MÉNARD-CORVAISIER

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 14

2026-058 - ETUDE DU CENTRE BOURG : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'aménagement du centre bourg a toujours été une préoccupation pour les élus. Aujourd'hui lauréate du programme Village d'Avenir, porté par l'État dans le cadre du plan France Ruralité, la commune bénéficie de l'aide de la Cheffe de projet Villages d'Avenir, du chargé de mission territorial du Département ainsi que de l'architecte conseil du CAU, pour lancer une étude sur l'îlot église / ancienne mairie.

Cette étude a pour objectif d'aider les élus dans la définition du programme et de son phasage.

Le seuil des marchés publics pour les prestations intellectuelles étant de 60 000 € et l'étude étant estimée à 35 000 €, il a été fait le choix de consulter en direct, via la plateforme Mégalis, 10 bureaux d'études préalablement défini. Il leur était demandé de fournir un mémoire technique, des références d'opérations similaires et une offre financière. L'offre technique étant évaluée sur 70 points et 30 points pour l'offre financière.

La consultation a été lancée le 31 août 2026, pour une remise des candidatures le 1er octobre à 18h00.
Huit bureaux d'études ont retiré le dossier et ont participé à la visite sur site organisée le 16 septembre 2026.

Après l'étude des huit dossiers, trois bureaux d'études ont été présélectionnés selon une analyse modulée par une note de qualité et une note au prix global :

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20261104-DE_2026_058-DE

BUREAU D'ÉTUDES	Note technique sur 70	Note prix sur 30	Note globale sur 100	Placement
Atelier Lau	62	30	**92**	**1**
Atelier Ersilie	58	27.73	**85.73**	**3**
Atelier du marais	58	29.77	**87.77**	**2**

A la suite de cette présélection les candidats ont été convoqués à une audition qui s'est déroulée le 28 octobre 2026.

À l'issue des auditions, le classement est resté le même. L'Atelier Lau répondant le mieux à la commande de programmation d'un ensemble bâtiment-place, avec l'équipe adéquate et une proposition de concertation assez riche, ainsi que la meilleure offre financière.

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir l'offre de l'Atelier Lau (44) pour 31 625 € HT, à cela s'ajoute l'option d'urbanisme transitoire qui sera levée en fonction du besoin en phase 2 pour 4 700 € HT, soit un total de 36 325 € HT.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le choix de l'atelier qui sera chargé de cette étude, en considérant les notes techniques obtenues et le montant des offres, et propose de :

- Décider de valider le projet proposé par l'Atelier Lau,

- D'approuver le montant proposé soit 36 325 € HT,

- Donner mandat à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au lancement de cette étude, et à signer les documents relatifs à ce dossier, y compris les avenants.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver toutes ces propositions

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 4 novembre 2026

La présidence de séance,
Christine FAUVEL

Le secrétariat de séance,
Magali MÉNARD-CORVAISIER